



La gouvernance du développement durable

Fiche de gouvernance et guide de l'utilisateur

**Par : Claude Villeneuve et Georges Lanmafankpotin
Chaire en éco-conseil
Département des sciences fondamentales
Université du Québec à Chicoutimi**

Juillet 2017

Remerciements

Le présent document a été produit dans le cadre d'un partenariat entre l'Organisation internationale de la Francophonie et la chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Sa version anglaise a été traduite grâce au soutien de M. Denis Lemieux, député fédéral de Chicoutimi-Le-Fjord, Chambre des Communes du Canada.

Les auteurs tiennent à remercier M. Tounao Kiri, M. Kouraichi Saïd Hassani, M. David Tremblay, M. Jacques Prescott et M. Sibi Bonfils pour leur contribution aux différentes versions de cet outil. Nos remerciements vont aussi aux représentants des pays de la Francophonie qui ont rempli les fiches et nous ont fait part de leurs judicieuses suggestions.

Note introductive

En 2011, l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a produit, en partenariat avec la chaire en éco-conseil de l'université du Québec à Chicoutimi, des fiches techniques (profils nationaux) regroupées dans un ouvrage unique sur l'état de la gouvernance du développement durable dans chacun de ses États et gouvernements membres¹. Depuis ce temps, de nouveaux enjeux sont apparus et les États ont adopté le 27 septembre 2015 le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans lequel on retrouve les 17 objectifs du développement durable (ODD) et leurs 169 cibles.

La démarche de 2011 visait deux objectifs :

1. informer sur la situation de la gouvernance du développement durable dans les États membres de la Francophonie ainsi que les pays hors-Francophonie ;
2. créer une base de données pour documenter leur propre évolution dans la gouvernance du développement durable et se situer, chacun, par rapports aux autres.

Grâce à leur réalisation, l'ouvrage issu de la synthèse des fiches de gouvernance du développement durable a contribué, de façon remarquable pour le compte de l'OIF, aux travaux de Rio+20. Elle a permis à chacun des États et Gouvernements membres de la Francophonie de se situer par rapport à ses pairs et de mesurer le chemin qu'il lui reste à

¹ http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/livre_gouvernance_rapport/index.html#/22/

parcourir pour accéder à l'optimum. Elle devait servir de mémoire institutionnelle pour mesurer les progrès et décider des actions à engager, constituer un lieu de partage de l'information et des expériences acquises, puis de formidable instrument pour les partenaires au développement, et notamment l'OIF, pouvant permettre de définir la nature et le niveau de leurs interventions dans le domaine concerné et mobiliser les ressources nécessaires pour aider les pays à structurer ou affermir leur démarche.

L'article 4 du *Plan de mise en œuvre du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable* précise qu'«Il ne peut pas y avoir de développement durable sans une bonne gouvernance aux niveaux national et international. À l'échelon national, des politiques environnementales, sociales et économiques bien conçues, des institutions démocratiques répondant comme il convient aux besoins des populations, la prééminence du droit, des mesures de lutte contre la corruption, l'égalité des sexes et un environnement favorable aux investissements constituent la base du développement durable». Ces éléments ont été réaffirmés dans la formulation des ODD et de leurs cibles. Ce sont autant de critères de gouvernance à considérer pour l'élaboration des fiches types qui serviront à dresser les profils nationaux.

Il importe de préciser que ces fiches descriptives ne portent pas sur l'état du développement des États visés, mais bien sur les paramètres objectifs permettant d'apprécier le mode de gouvernance du développement durable mis en place par ces États. Il n'est évidemment pas question de prôner ici la conformité à un modèle de gouvernance unique, chaque État ayant à composer avec sa réalité propre.

La gouvernance du développement durable

Comme dans la première édition, l'étude de la gouvernance du développement durable pour son actualisation se limitera à la gouvernance nationale, c'est-à-dire à l'échelle des États et gouvernements nationaux.

Depuis la publication du rapport Brundtland en 1987, qui a donné une définition universelle du concept de développement durable, il est apparu une multitude de

définitions et d'interprétations du concept. Ceci s'explique par l'intérêt et la volonté des organisations à s'approprier le concept et à l'adapter à leur propre réalité. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a défini le développement durable comme «*une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle*»². De ce fait, au-delà de la prise en compte des trois dimensions universelles du développement durable, la vision de l'OIF met l'accent sur la préservation de la diversité culturelle et linguistique, la préservation de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'Homme.

De façon générale, un développement durable devrait :

- permettre de maintenir ou d'améliorer la qualité du milieu;
- contribuer à assurer la pérennité des ressources;
- générer une valeur ajoutée permettant de satisfaire une partie des besoins matériels d'une population;
- contribuer à diminuer les écarts entre les mieux nantis et les moins bien nantis dans le monde;
- contribuer à améliorer l'autosuffisance des communautés;
- favoriser le transfert de connaissances et de richesses (y compris les richesses naturelles) d'une génération à l'autre;
- favoriser, à long terme, un équilibre démographique des régions permettant une occupation optimale du territoire, de façon à favoriser la qualité de la vie et des services à l'échelon des communautés.³

La gouvernance du développement durable se définit quant à elle comme «une démarche de concertation et de prise de décision, qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'action. L'objectif de la gouvernance est d'aboutir à des décisions acceptables par la

² Stratégie nationale de développement durable Guide d'élaboration d'une SNDD, Collection Points de Repère, les publications de l'IEPF, éditions MultiMondes, 2007 (http://www.iepf.org/docs/SNDD/SNDD_guide_8.pdf)

³Villeneuve, C., 1999, dernière révision 2016, Comment réaliser une analyse de développement durable ?, Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi

majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun».⁴ Elle se manifeste dans : l'état du cadre institutionnel national, la coordination stratégique, les interactions avec les paliers infra et supra nationaux, la prise en compte des parties prenantes, le suivi et l'évaluation continue⁵ de même que le renforcement des capacités des parties prenantes. C'est autour de ces caractéristiques qu'a été bâtie la fiche destinée à donner une vue synthétique de l'état de la gouvernance du développement durable (profil national) dans chacun des États et gouvernements membres de la Francophonie.

En juillet 2017, cet outil a été inclus dans le Sustainability Acceleration Toolkit des Nations Unies après analyse par un comité scientifique. Il a donc été traduit en anglais pour en élargir l'usage à l'extérieur des États et gouvernements membres de la Francophonie.

Structure d'une fiche modèle

À la demande de l'OIF, la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a élaboré une fiche modèle, sous la forme de consignes à suivre par les rédacteurs pour l'actualisation de l'état de la gouvernance du développement durable, basée sur la déclaration de Johannesburg⁶ et le PDD-H2030. Cette fiche est présentée à la suite de la présente note. La fiche modèle décrit les critères d'une gouvernance du développement durable (Cadre institutionnel national, coordination stratégique, interactions avec les paliers infra et supra nationaux, prise en compte des parties prenantes, suivi et évaluation continue et renforcement des capacités des autorités et des parties prenantes). Ces critères sont caractérisés dans les fiches en tenant compte de divers éléments d'analyse qui permettent d'avoir un portrait de la gouvernance du développement durable dans un pays donné.

Cependant, les critères d'appréciation de la gouvernance du développement durable étant sensiblement les mêmes quel que soit le pays ou le gouvernement, les composantes du

⁴ Dictionnaire du développement durable, Collection Points de Repère, les publications de l'IEPF, éditions MultiMondes, 2004 (<http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=207>)

⁵IEPF, avec la collaboration d'Unisféra, 2010, Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone, Ouagadougou.

⁶http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/French/POI_PD.htm

cadre de présentation de l'état de la Gouvernance se doivent d'être similaires d'une fiche à une autre. Ce qui fera la différence dans l'appréciation, ce sont les informations fournies par chacun des pays et gouvernements pour chaque composante et les priorités accordées à l'un ou l'autre des critères de gouvernance.

Les fiches de 2011 ont été complétées par des analystes de la Chaire en éco-conseil de l'UQAC en se basant sur différentes références disponibles sur Internet et dans la littérature. Pour la version 2017, il s'agit de mettre la fiche à jour en indiquant les éléments qui ont changé (par exemple une nouvelle version de la SNDD, une nouvelle loi, un changement du ministère responsable, une revue par les pairs, etc.). Vous êtes invité à procéder à une pré-validation de la fiche qui permettra ensuite une vérification interne par la direction de la Chaire. La fiche sera alors acheminée à l'IFDD qui procèdera à une validation officielle auprès des gouvernements avant analyse croisée et publication dans un répertoire de toutes les fiches des pays francophones. Les autres utilisateurs, non-membres de l'OIF sont invités à contacter la Chaire en éco-conseil pour une supervision adaptée.

La fiche modèle, qui précise quel contenu devrait apparaître dans chaque section des fiches de gouvernance, est présentée ci-dessous.

Comment apporter vos commentaires et corrections (membres de l'OIF seulement)

Nous vous demandons de lire la fiche jointe lors de l'envoi et de nous y souligner les erreurs ou informations manquantes pour répondre aux champs de la fiche modèle ci-dessous. Ces corrections ou modifications devraient idéalement être faites directement en format électronique en mode « suivi des modifications ».

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et corrections tout en indiquant les sources qui nous permettront d'apporter des modifications au texte. SVP, veuillez indiquer votre nom et vos coordonnées dans l'espace prévu à cet effet avant la section Bibliographie.

Veuillez accuser réception de cette correspondance. Si vous croyez ne pas être capable de nous retourner vos commentaires d'ici deux semaines, veuillez nous aviser du délai dont vous souhaitez disposer pour le faire.

Pour toute question ou correspondance, veuillez vous adresser à

M. Georges Lanmafankpotin

Professeur associé, Chaire en éco-conseil
Département des sciences fondamentales
Université du Québec à Chicoutimi
Courrier électronique : georges.lanmafankpotin1@uqac.ca
Téléphone : 418-545-5011 poste 2591
Fax : 418-615-1203

Fiche modèle

Fiche d'actualisation des profils nationaux Gouvernance du Développement durable Profil national

I. Présentation générale du pays ou gouvernement membre

PAYS*	
Continent	
Sous-région géographique	
Superficie (km²)	
Population	
Densité de population (habitants/km²)	
Taux de croissance démographique	
Indice de développement humain	
PIB/habitant	
Empreinte écologique (hectares globaux/habitant)	
Émissions de GES/Pays	
Pourcentage aires protégées	
Coefficient de Gini	

* Ajouter en dessous de la ligne "Profil national" le drapeau ou l'emblème du pays

Liste des acronymes

CEDEAO :	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CPDN :	Contributions prévues déterminées au niveau national
DD :	Développement durable
IFDD :	Institut de la Francophonie pour le développement durable
ODD :	Objectifs de développement durable
OIF :	Organisation internationale de la Francophonie
ONG :	Organisation non gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
PDD-H2030 :	Programme de développement durable à l'horizon 2030
PIED :	Petits États insulaires en développement
PNDD :	Programme national de développement durable
SNDD :	Stratégie nationale de développement durable
SRP :	Stratégie de réduction de la pauvreté
UE :	Union européenne

Documents et liens principaux de référence

Quels sont les documents nationaux principaux : politiques, stratégies, programmes ou projets (PSPP) servant de référence pour les rubriques de la fiche. Il peut s'agir de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), de politiques, stratégies, programmes ou projets sectoriels (Politiques énergétiques, Plan d'action sur les changements climatiques, etc.). Indiquer lorsqu'ils sont explicitement reliés au PDD-H2030 en les mettant en gras.

II. État actuel de la gouvernance du développement durable

1. Cadre institutionnel national

1.1 Vision à long terme

S'il y a lieu, quelle est la vision de développement durable telle qu'énoncée explicitement dans un document national (constitution, PNDD, SNDD, SRP, loi, etc.). Comment la vision est en lien avec le PDD-H2030. Comment la vision concilie les trois dimensions du DD : économique, sociale et environnementale, prend en considération les préoccupations des générations présentes et celles des générations futures et priorise l'amélioration du niveau de vie des plus démunis.

1.2 Prise en compte des principes de développement durable

S'il y a lieu, quels sont les principes de développement durable explicitement énoncés dans un document national (constitution, loi, PNDD, SNDD, etc.). Les principes de DD représentent une déclinaison nationale des 27 principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 et servent comme cadre d'harmonisation d'une culture commune de DD.

1.3 Encadrement juridique de la démarche de développement durable

S'il y a lieu, quels documents juridiques (constitution et/ou loi(s) et/ou décret(s), etc.) encadrent la démarche de DD. Quels sont les libellés de ces documents. Dans quelles mesures ces documents définissent la marche à suivre et les responsabilités, précisent les mécanismes de reddition de comptes, etc.

1.4 Adoption d'un PNDD ou son équivalent

S'il y a lieu, l'État ou le gouvernement membre a-t-il adopté un PNDD, une SNDD ou un équivalent (SRP, politique ou plan de DD ou tout autre document de planification reconnu comme étant le document porteur du DD au niveau national).

1.5 Analyse et prise en compte des planifications sectorielles existantes dans l'élaboration du PNDD ou de son équivalent

S'il y a lieu, comment le PNDD ou son équivalent a pris en compte dans ses orientations, ses objectifs, ou ses engagements les autres stratégies ou plans sectoriels déjà existantes comme par exemple les conventions internationales (biodiversité, changements climatiques, désertification...) ou d'autres plan d'actions nationales comme par exemple les droits de l'homme, la santé, l'égalité des sexes, l'exclusion sociale, l'accès à l'éducation, l'énergie, le tourisme, l'agriculture, etc.).

1.6 Existence d'un crédit budgétaire pour supporter la mise en œuvre de la démarche de développement durable

S'il y a lieu, indiquer si l'État ou le gouvernement membre prévoit des ressources budgétaires durables pour assurer la mise en œuvre du PNDD.

1.7 Mobilisation des ressources nationales dans la mise en œuvre du PNDD ou de son équivalent

S'il y a lieu, indiquer si la prise en charge de la mise en œuvre du PNDD ou son équivalent est basé sur les ressources nationales existantes et non pas sur l'assistance extérieure. Ne s'applique aux pays développés.

1.8 Existence d'une cible de réduction de GES

Indiquer si le pays a une cible de réduction des émissions inscrite ou non dans l'Accord de Paris ou des CPDN. Préciser la date de ratification de l'Accord de Paris.

1.9 Outils d'accompagnement utilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre du PNDD ou de son équivalent

S'il y a lieu, indiquer si des outils sont utilisés, élaborés ou prévus d'être élaborés pour faciliter la transition ou l'adoption d'un PNDD. Comment ses outils permettent l'intégration des ODD et de leurs cibles dans la planification nationale (exemple : grilles, guides, fiches d'accompagnement, outils de sensibilisation, processus participatifs, etc.). Indiquer aussi si le pays dispose d'une base de données adaptées au DD et aux ODD, ou prévoit il la mettre en place ?

1.10 Contributions des ministères et organismes à l'élaboration et à la mise en œuvre du PNDD ou de son équivalent

S'il y a lieu, comment les ministères et organismes publics contribuent à l'opérationnalisation du PNDD dans leurs organisations (exemple : plans ou stratégies ministériels de développement durable). Y'a-t-il un article de Loi ou un décret gouvernemental qui régit l'application du PNDD ou son équivalent dans les ministères et organismes?

2. Coordination stratégique

2.1 Niveau d'appropriation de la démarche de DD au sein du gouvernement

S'il y a lieu, indiquer l'institution qui a la tutelle et qui coordonne la démarche nationale de DD. Indiquer et préciser le niveau d'ancrage de l'institution en charge du DD dans le dispositif décisionnel national.

2.2 Mécanisme institutionnel de coordination multisectorielle

S'il y a lieu, indiquer comment s'effectue la coordination de la démarche nationale de DD, comment l'organisme de tutelle coordonne la mise en œuvre du PNDD ou son équivalent (qui fait quoi?).

2.3 Outils d'aide à la prise de décision gouvernementale

S'il y a lieu, quels outils sont utilisés pour faciliter la prise de décision cohérente et inhérente au PNDD. Quels outils, approches et/ou méthodes sont utilisés pour assurer une prise en compte intégrée des actions prévues dans la planification nationale de DD et/ou des ODD et leurs cibles (grilles, guides, modélisation, etc.).

2.4 Prise en compte de thèmes liés aux ODD dans la planification nationale

Indiquer si ces éléments sont pris en compte dans le PNDD ou son équivalent et préciser les indicateurs cibles prioritaires ainsi que leur valeur et année.

ODD	Pris en compte	Non pris en compte	Ne s'applique pas ⁷	Priorisation s'il y a lieu	Indicateur cible prioritaire 1		Indicateur cible prioritaire 2	
					N° Cible	Valeur et année	N° Cible	Valeur et année
1. Éradication pauvreté								
2.1 Élimination de la faim								
2.2 Sécurité alimentaire								
2.3 Nutrition								
2.4 Agriculture durable								
3. Santé et bien-être								
4. Éducation								
5. Égalité des genres								
6.1 Approvisionnement et accès à l'eau								

⁷ Certains thèmes peuvent ne pas s'appliquer. Exemple, un pays enclavé pourrait ne pas considérer les thèmes portant sur les océans, les mers et les ressources marines parce qu'ils ne les concernent pas.

6.2 Accès service d'assainissement								
6.3 Gestion durable de l'eau								
7.1 Accès à l'énergie								
7.2 Accès énergie durable								
7.3 Accès énergie abordable								
8.1 Travail décent								
8.2 Croissance économique								
9.1 Infrastructure résiliente								
9.2 Industrialisation durable								
9.3 Innovation								
10. Inégalités								
11.1 Villes et établissements humains ouverts et sûrs								
11.2 Villes et établissements humains résilients et durables								
12. Consommation et production durable								
13.1 Lutte aux changements climatiques								
13.2 Adaptation aux changements climatiques								
14.1 Conservation et exploitation des océans et des mers								
14.2 Conservation et exploitation des ressources marines								
15.1 Écosystèmes terrestres								
15.2 Désertification								
15.3 Biodiversité								
16.1 Justice								
16.2 Efficacité des institutions								
17. Partenariats								

3. Interactions avec les paliers infra et supra nationaux

3.1 Réseaux de partage des connaissances et des expériences à l'échelle nationale

S'il y a lieu, indiquer comment le partage et les échanges sont organisés entre le gouvernement et les autres parties prenantes nationales. Exemple : structures d'échange interministérielles et avec les institutions régionales et municipales.

3.2 Appropriation des outils d'opérationnalisation par les intervenants nationaux

S'il y a lieu, indiquer si les parties prenantes nationales participent à l'opérationnalisation du PNDD ou son équivalent et s'ils ont accès à des outils d'accompagnement dans ces tâches.

3.3 L'ancrage local des ODD

S'il y a lieu, indiquer la démarche d'intégration des ODD au niveau local. Indiquer quels processus sont prévus dans le PNDD ou son équivalent pour prendre en considération les contextes, les défis, les opportunités et les gouvernements infranationaux pour relier le PDD-H2030 et le développement local. S'il y a lieu, indiquer les mesures prévues dans le PNDD ou son équivalent pour répondre aux six enjeux importants de la localisation des ODD soit i) l'appropriation des ODD; ii) la planification stratégique du développement local; iii) le renforcement des capacités locales; iv) la mise en œuvre; v) le suivi et évaluation et iv) la gouvernance locale et le développement économique.

3.4 Processus facilitateur de mise en œuvre du PDDH-2030

Le pays a-t-il déjà fait rapport au FPHN dans le cadre du PDD-H2030? Est-ce qu'il prévoit le faire dans une période déterminée?

De quelle manière le pays œuvre-il à l'appropriation des ODD au niveau national? Indiquez les mécanismes mis à contribution s'il y a lieu.

Comment le processus de mise en œuvre des ODD intègre-il les trois dimensions du DD : économique, sociale et environnementale?

Est-ce qu'un exercice de priorisation des cibles a été réalisé? Par quelle méthode? À quelle occasion? Un mécanisme de révision des priorités est-il prévu?

S'il y a lieu, indiquer lesquelles des 169 cibles sont priorisées par le pays, les progrès qu'il a accompli dans leur mise en œuvre, les difficultés qu'il a rencontré ou rencontre dans leur mise en œuvre et les mesures qu'il a mis ou entend mettre en place pour y pallier.

S'il y a lieu, mettre en évidence si une analyse des progrès accomplis par le pays est faite en lien avec le Forum politique de haut niveau (FPHN) de l'année.

3.5 Instaurer les échanges d'expériences à l'échelle internationale

S'il y a lieu, indiquer les mécanismes d'échanges d'expérience existants entre le pays et les institutions internationales (régionales et mondiales).

Est-ce que le pays coopère ou partage de l'expérience avec d'autres pays ou organismes internationaux sur l'opérationnalisation de son PNDD (pays de la sous-région, autres membres de la Francophonie)?

3.6 Regroupement autour de stratégies communes au niveau régional

S'il y a lieu, indiquer si le pays est membre d'une ou de plusieurs institutions intergouvernementales (CEDEAO, UE, OIF, PEID, etc.)

4. Prise en compte des parties prenantes

4.1 Existence ou mise en place de processus participatifs démocratiques

S'il y a lieu, indiquer comment, selon la démarche du PNDD ou son équivalent, les parties prenantes prennent part au processus d'opérationnalisation. Quels sont les moyens octroyés aux parties prenantes nationales pour faire valoir leur point de vue dans l'opérationnalisation du PNDD.

4.2 Concertations et partenariat avec les intervenants de la société civile

S'il y a lieu, indiquer comment les échanges se font entre les partenaires institutionnels à tous les niveaux et la société civile ? Existe-t-il des mécanismes de concertation multiacteur en place (table de concertation, comité, commission, etc.)? Indiquer si ces concertations se font aux niveaux local, régional, provincial et/ou national.

4.3 Concertations et partenariat avec les intervenants du secteur privé

S'il y a lieu, indiquer comment les échanges se font entre les animateurs de la vie économique et acteurs du secteur privé ? Préciser les mécanismes de concertation multiacteur en place (table de concertation, comité, commission, etc.)? Indiquer si ces concertations se font aux niveaux local, régional, provincial et/ou national.

4.4 Approche participative et transparente et implication des grands groupes, tels que définis dans l'Agenda 21 de Rio, dans la prise de décision

Indiquer, pour chacun des neuf grands groupes identifiés par le Plan d'action 21 (Agenda 21), s'ils sont impliqués dans l'opérationnalisation du PNDD.

Groupes	Pris en compte	Non pris en compte
Femmes		
Jeunes		
Populations autochtones*		
ONG		
Collectivités locales		
Travailleurs et syndicats		
Commerces et industries		
Communauté scientifique et technique		
Agriculteurs		
Parlementaires		
Autres (s'il y a lieu)		

*À prendre selon la définition de l'Agenda 21

5. Suivi et évaluation continue

5.1 Dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation du développement durable

S'il y a lieu, indiquer comment est organisé le suivi des actions du PNDD ou son équivalent. Qui assure le pilotage du dispositif de suivi. Indiquer si les parties prenantes sont impliquées et comment?

5.2 Système d'indicateurs de suivi et d'évaluation

S'il y a lieu, indiquer comment se fait l'intégration des indicateurs de développement durable. Existe-t-il un autre système d'indicateurs de développement durable qui permet de mesurer l'atteinte des objectifs de développement durable (si oui, le décrire)? Est-ce que ce système d'indicateur couvre l'ensemble des ODD? Est-ce qu'il s'inscrit dans une perspective temporelle de longue durée?

5.3 Mécanisme de révision du PNDD ou de son équivalent

S'il y a lieu, indiquer le mécanisme d'évaluation du PNDD ou son équivalent ainsi que sa périodicité. Indiquer les modalités de révision du PNDD.

5.4 Procédure de revue par les pairs

S'il y a lieu, indiquer si l'État ou le gouvernement membre a réalisé, ou s'engage à procéder à une révision par les pairs de son PNDD ou son équivalent.

5.5 Élaboration d'un rapport périodique des progrès

S'il y a lieu, indiquer si la démarche de DD prévoit l'élaboration d'un rapport de progrès. Si oui, indiquer à quelle échéance, qui en est le responsable et qui reçoit et évalue le rapport. De plus, indiquer si des mécanismes de révision sont prévus en lien avec le rapport de progrès.

5.6 Mécanisme de reddition de comptes interne

S'il y a lieu, indiquer les mécanismes (fréquence, public cible, responsable, etc.) de la reddition de compte sur le PNDD ou son équivalent.

6. Renforcement des capacités des autorités et des parties prenantes

6.1 Évaluation des besoins en formations des compétences

S'il y a lieu, indiquer les mécanismes pour évaluer les compétences disponibles et/ou les besoins en compétences supplémentaires permettant l'opérationnalisation du PNDD ou son équivalent.

6.2 Mécanisme de planification du renforcement des capacités

S'il y a lieu, indiquer les mécanismes de renforcement des capacités (développement des connaissances, octroi de moyens financiers, matériels, institutionnel) des parties prenantes dans la mise en œuvre du PNDD ou son équivalent.

6.3 Sensibilisation, communication pour le DD et appropriation des parties prenantes

S'il y a lieu, indiquer les mécanismes de sensibilisation, d'éducation et de communication pour le DD prévus au PNDD ou son équivalent et mentionner à qui s'adresse la sensibilisation ainsi que ses objectifs.

Coordonnées et informations

Veillez indiquer :

- 1) les noms et prénoms de celui/celle ou ceux/celles qui ont rempli la fiche du pays;
- 2) leurs courriers électroniques fonctionnels;
- 3) leurs structures d'attache

Bibliographie

Veillez mettre en bibliographie tous les autres documents utilisés autres que ceux énumérés au point 1 de la fiche.

Fiche modèle - gabarit

Fiche d'actualisation des profils nationaux Gouvernance du Développement durable Profil national

I. Présentation générale du pays ou gouvernement membre

PAYS*	
Continent	
Sous-région géographique	
Superficie (km²)	
Population	
Densité de population (habitants/km²)	
Taux de croissance démographique	
Indice de développement humain	
PIB/habitant	
Empreinte écologique (hectares globaux/habitant)	
Émissions de GES/Pays	
Pourcentage aires protégées	
Coefficient de Gini	

* Ajouter en dessous de la ligne "Profil national" le drapeau ou l'emblème du pays

Liste des acronymes

CEDEAO :	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CPDN :	Contributions prévues déterminées au niveau national
DD :	Développement durable
IFDD :	Institut de la Francophonie pour le développement durable
ODD :	Objectifs de développement durable
OIF :	Organisation internationale de la Francophonie
ONG :	Organisation non gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
PDD-H2030 :	Programme de développement durable à l'horizon 2030
PIED :	Petits États insulaires en développement
PNDD :	Programme national de développement durable
SNDD :	Stratégie nationale de développement durable
SRP :	Stratégie de réduction de la pauvreté
UE :	Union européenne

Documents et liens principaux de référence

II. État actuel de la gouvernance du développement durable

1. Cadre institutionnel national

1.1 Vision à long terme

1.2 Prise en compte des principes de développement durable

1.3 Encadrement juridique de la démarche de développement durable

1.4 Adoption d'un PNDD ou son équivalent

1.5 Analyse et prise en compte des planifications sectorielles existantes dans l'élaboration du PNDD ou de son équivalent

1.6 Existence d'un crédit budgétaire pour supporter la mise en œuvre de la démarche de développement durable

1.7 Mobilisation des ressources nationales dans la mise en œuvre du PNDD ou de son équivalent

1.8 Existence d'une cible de réduction de GES

1.9 Outils d'accompagnement utilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre du PNDD ou de son équivalent

1.10 Contributions des ministères et organismes à l'élaboration et à la mise en œuvre du PNDD ou de son équivalent

abordable								
8.3 Travail décent								
8.4 Croissance économique								
9.4 Infrastructure résiliente								
9.5 Industrialisation durable								
9.6 Innovation								
10. Inégalités								
11.1 Villes et établissements humains ouverts et sûrs								
11.2 Villes et établissements humains résilients et durables								
12. Consommation et production durable								
13.1 Lutte aux changements climatiques								
13.2 Adaptation aux changements climatiques								
14.1 Conservation et exploitation des océans et des mers								
14.2 Conservation et exploitation des ressources marines								
15.1 Écosystèmes terrestres								
15.2 Désertification								
15.3 Biodiversité								
16.1 Justice								
16.2 Efficacité des institutions								
17. Partenariats								

3. Interactions avec les paliers infra et supra nationaux

3.1 Réseaux de partage des connaissances et des expériences à l'échelle nationale

3.2 Appropriation des outils d'opérationnalisation par les intervenants nationaux

3.3 L'ancrage local des ODD

3.4 Processus facilitateur de mise en œuvre du PDDH-2030

3.5 Instauration des échanges d'expériences à l'échelle internationale

3.6 Regroupement autour de stratégies communes au niveau régional

4. Prise en compte des parties prenantes

4.1 Existence ou mise en place de processus participatifs démocratiques

4.2 Concertations et partenariat avec les intervenants de la société civile

4.3 Concertations et partenariat avec les intervenants du secteur privé

4.4 Approche participative et transparente et implication des grands groupes, tels que définis dans l'Agenda 21 de Rio, dans la prise de décision

Groupes	Pris en compte	Non pris en compte
Femmes		
Jeunes		
Populations autochtones*		
ONG		
Collectivités locales		
Travailleurs et syndicats		
Commerces et industries		
Communauté scientifique et technique		
Agriculteurs		
Parlementaires		
Autres (s'il y a lieu)		

*À prendre selon la définition de l'Agenda 21

5. Suivi et évaluation continue

5.1 Dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation du développement durable

5.2 Système d'indicateurs de suivi et d'évaluation

5.3 Mécanisme de révision du PNDD ou de son équivalent

5.4 Procédure de revue par les pairs

5.5 Élaboration d'un rapport périodique des progrès

5.6 Mécanisme de reddition de comptes interne

6. Renforcement des capacités des autorités et des parties prenantes

6.1 Évaluation des besoins en formations des compétences

6.2 Mécanisme de planification du renforcement des capacités

6.3 Sensibilisation, communication pour le DD et appropriation des parties prenantes

Coordonnées et informations

Bibliographie